

Recherche :

LES POINTS SAILLANTS

1. Se doter d'un conseil d'orientation stratégique, un « *Advisory Board* » international, avec des personnalités reconnues et compétentes.
2. Élaborer le budget recherche *avec les facultés*, le discuter et le faire voter par la commission recherche de l'établissement en toute *transparence*
3. Utiliser le préceptu ANR et les frais de gestion SAIC :
 - pour partie → à destination de la révision des effectifs des facultés
 - pour partie → à la politique recherche des laboratoires (dotation recherche aux nouveaux enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, fonds d'intervention, personnels d'appui à la recherche)Objectif 10% de dotation récurrente supplémentaire aux UMR et UR.

PROJET RECHERCHE

Notre politique de recherche envisage, à parts égales, de travailler dans une perspective d'unité et dans un effort de différenciation. Nous sommes portés par un projet commun et par un fort sentiment d'appartenance à Sorbonne Université ; cependant nos besoins, nos méthodes de recherche et nos spécificités sont différents dans les trois facultés. Revenir aux métiers socle de la recherche et de la formation ; concilier les objectifs d'une grande université de recherche avec les besoins de la formation ; détecter les synergies et les projets novateurs : c'est là notre objectif partagé, et une nécessité au terme de ce mandat. Nous sommes convaincus que cet objectif doit être poursuivi en partant d'une connaissance fine des unités, d'une analyse précise des besoins, dans un souci continu d'ajustement des besoins au service du dynamisme des unités et des laboratoires.

Valoriser la diversité de nos communautés de recherche

1. Se doter d'un conseil d'orientation stratégique, un « *Advisory Board* » international, avec des personnalités reconnues et compétentes. Celui-ci sera consulté en amont de l'élaboration du projet d'établissement et de son évaluation par le HCERES ou sur les grands enjeux en termes d'équipements.
2. Les facultés seront davantage et mieux impliquées dans l'élaboration de la stratégie recherche de l'établissement afin que celle-ci réponde à la réalité des besoins de recherche et des dynamiques des unités. Le ou la Vice-Président(e) commission Recherche statutaire devra ainsi travailler avec les facultés, les doyens et doyennes ou leurs représentant(e)s, les vice-doyens et vice-doyennes recherche.
3. Se doter d'une politique scientifique plus construite, plus aboutie et plus lisible, identifiant clairement les lignes de force disciplinaires, transversales ou interdisciplinaires. Construire la politique de recherche de Sorbonne Université

selon une approche ascendante généralisée, en partant de l'observation attentive des axes qui structurent les unités. Identifier et développer, avec les moyens de l'IDEX, les recherches disciplinaires et accompagner l'émergence des nouveaux domaines de recherche.

4. Élaborer le budget recherche avec les facultés, le présenter, le discuter et le faire voter par la commission recherche de l'établissement en toute transparence et en distinguant :
 - Dotation aux UMR et UR (donner pour information les dotations des Organismes Nationaux de Recherche)
 - Budget décharges et équivalences de temps de service propres à favoriser la recherche octroyé aux facultés de façon pluriannuelle, qui devront en rendre compte a posteriori
 - Travailler les budgets alloués aux Instituts et Initiatives au sein d'un comité exécutif qui associe les facultés et les communautés et porte une parole collective.
L'attribution de fonds de l'Idex ne peut pas être indépendante des facultés qui font vivre les activités
 - Montant de la campagne plateforme
 - Budget animation scientifique / fonds d'intervention attribué aux facultés

Revenir à l'essentiel

1. Construire une politique doctorale en y associant étroitement les facultés, les écoles doctorales et les structures concernées (UFR, département de formation en Faculté des Sciences et Ingénierie et Faculté de Santé, UMR et UR) pour travailler au continuum LMD selon les spécificités des disciplines et des sous-disciplines. Le collège doctoral doit se concentrer sur l'organisation administrative ; tandis que la politique doctorale doit être confiée à une personne qui s'y consacre en propre, le/la Vice-Président(e) recherche n'ayant pas ce rôle.
2. Répartir les financements doc/post-doc sur la base d'une analyse objective des besoins des unités.
3. Réorienter les ressources disponibles vers les structures de recherche :
 - En accompagnant nos unités de recherche dans leur quotidien avec des services de proximité rénovés et soutenus, donc plus efficaces, en accompagnant avec une politique construite de plateforme permettant de doter les unités de recherche d'outils performants pour leur recherche ; en octroyant aux facultés des fonds d'intervention pour les projets de recherche des unités et des laboratoires ; en faisant émerger les thèmes scientifiques fédérant nos facultés ; en accompagnant la valorisation et l'innovation pour les laboratoires ou équipes particulièrement engagées ; en valorisant la recherche fondamentale et dans des disciplines rares ; en continuant d'accompagner les carrières des EC (cf. politique RH) ; en favorisant les mobilités et écoles internationales (cf. politique internationale qu'il faut restructurer autour des besoins concrets des unités de recherche et des laboratoires).
 - En accompagnant l'écriture de projets nationaux et internationaux d'envergure avec des services dédiés au bon niveau (inter-facultaire ou facultaire en vertu du projet) ;

la soumission de projets européens et d'ERC, et le faire en lien avec les laboratoires, les UFR et l'ensemble des structures de recherche en lien avec les services supports

- En utilisant le préciput ANR et les frais de gestion SAIC :
 - pour partie → à destination de la révision des effectifs des facultés
 - pour partie → à destination de la politique de recherche propre à chaque faculté (dotation recherche aux nouveaux enseignants-chercheurs et nouvelles enseignantes-chercheuses, fonds d'amorçage, recrutement sur contrat ATER de doctorants et doctorantes).

Objectif : préserver l'emploi statutaire en faisant peser autant que possible le coût des contractuels sur les Ressources Propres. Réfléchir aux 20 M€/an pris sur la masse salariale état pour recruter des doctorants et repenser l'articulation avec les nouveaux modes de financement. Conduire une réflexion et des outils appropriés pour analyser le nombre de contrats doctoraux pertinents en regard des grands projets nationaux, des ANR ou des outils comme les PEPR :

- En utilisant les ressources IDEX et PIA (plan d'investissement d'avenir) pour résorber le déséquilibre actuel entre la recherche disciplinaire relativement peu soutenue, et la recherche interdisciplinaire très soutenue (Instituts et Initiatives) en retissant un lien entre les deux au sein des Instituts et Initiatives.
- Objectif 10% de dotation récurrente supplémentaire aux UMR et UR.

Tenir notre rang et progresser

1. Renouveler les formes de collaboration avec nos partenaires et renforcer les complémentarités avec les organismes nationaux de recherche sur la base d'axes stratégiques communs. L'Alliance Sorbonne Université pour laquelle Sorbonne Université gère l'IDEX et qui porte des projets PIA devrait être le lieu de cette réflexion stratégique de recherche portée par Sorbonne Université et ses facultés.
2. Participer à la politique nationale de France 2030 avec les nouvelles agences de programme en création et les PEPR et être capables de suivre et d'accompagner la participation des acteurs et actrices de Sorbonne Université à cette politique nationale.
3. Être capable de répondre aux appels nationaux en mettant à profit ces projets pour structurer nos activités et dégager des financements, en prenant clairement en compte les effets de ces projets sur les équipes support et les chercheuses et chercheurs.
4. Se doter d'une stratégie numérique d'appui à la recherche incluant non seulement les moyens de calcul mais aussi la formation des personnels.

<https://sorbonne-autrement.fr>

